



**NATIONS  
UNIES**



**Convention-cadre sur les  
changements climatiques**

Distr.  
GÉNÉRALE

FCCC/KP/AWG/2006/3  
16 août 2006

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL DES NOUVEAUX ENGAGEMENTS  
DES PARTIES VISÉES À L'ANNEXE I AU TITRE  
DU PROTOCOLE DE KYOTO  
Deuxième session  
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire  
Questions d'organisation  
Adoption de l'ordre du jour

## **Ordre du jour provisoire annoté**

**Note du Secrétaire exécutif**

### **I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session.
2. Questions d'organisation:
  - a) Adoption de l'ordre du jour;
  - b) Organisation des travaux de la session;
  - c) Élection du Bureau.
3. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et durée de ces engagements.
4. Plan de travail et calendrier des sessions futures.
5. Questions diverses.
6. Rapport de la session.

## II. Annotations

### 1. Ouverture de la session

1. La deuxième session du Groupe de travail des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sera ouverte par le Président le 6 novembre 2006.

### 2. Questions d'organisation

#### a) Adoption de l'ordre du jour

2. L'ordre du jour provisoire de la session sera présenté pour adoption. Les Parties qui le souhaitent sont invitées à faire des déclarations générales après l'adoption de l'ordre du jour.

FCCC/KP/AWG/2006/3	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
--------------------	---

#### b) Organisation des travaux de la session

3. *Rappel*: Les Parties sont invitées à se reporter au calendrier provisoire figurant dans les annotations à l'ordre du jour provisoire de la deuxième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP/MOP)<sup>1</sup>. Pour des informations plus précises, on consulera le site Web de la Convention, qui donne un aperçu de l'organisation de la session, ainsi que le Journal, qui indique le programme quotidien des séances et donne des renseignements détaillés et à jour sur les travaux du Groupe de travail spécial, notamment sur l'atelier de session visé au point 3 de l'ordre du jour.

4. À sa vingt-quatrième session<sup>2</sup>, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a recommandé que les séances se terminent à 18 heures quitte à être prolongées, exceptionnellement, jusqu'à 21 heures, mais pas au-delà. Le SBI a noté avec préoccupation que les nouveaux processus institués en application de la Convention et du Protocole de Kyoto entraînaient des contraintes accrues quant au nombre et à la durée des séances. La présente session sera organisée compte tenu des limites imposées au temps disponible pour les réunions, la priorité devant être donnée aux questions les plus urgentes.

5. Les représentants des Parties et des organisations internationales sont priés de limiter autant que possible la durée de leurs déclarations orales. Ceux qui souhaiteraient mettre à disposition le texte écrit d'une déclaration devraient en apporter des exemplaires pour distribution.

6. *Mesures à prendre*: Les Parties sont invitées à arrêter les modalités d'organisation des travaux de la session.

FCCC/KP/AWG/2006/3	<i>Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif</i>
--------------------	---

#### c) Élection du Bureau

7. *Rappel*: Le Groupe de travail spécial doit normalement élire un président, un vice-président et un rapporteur pour le prochain mandat d'un an. Conformément au paragraphe 5 de l'article 27 du projet de règlement intérieur en vigueur<sup>3</sup>, les organes subsidiaires (autres que le SBI et l'Organe subsidiaire de

<sup>1</sup> FCCC/KP/CMP/2006/1, annexe I.

<sup>2</sup> FCCC/SBI/2006/11, par. 102.

<sup>3</sup> FCCC/CP/1996/2.

Conseil scientifique et technologique (SBSTA)) élisent leur président parmi les représentants des Parties présentes à la session, à moins que la Conférence des Parties n'en décide autrement. Ce même article dispose aussi que chaque organe subsidiaire élit son vice-président et son rapporteur et que les membres du Bureau sont élus conformément au principe d'une répartition géographique équitable et qu'ils ne remplissent pas plus de deux mandats consécutifs d'un an. Les Parties sont invitées à garder à l'esprit la décision 36/CP.7 et à envisager sérieusement de proposer la candidature de femmes aux postes à pourvoir par élection dans tout organe créé en application de la Convention ou du Protocole de Kyoto.

8. Au cours de la première session du Groupe de travail spécial, la Présidente de la onzième session de la Conférence des Parties et de la première session de la COP/MOP a engagé des consultations avec les coordonnateurs des groupes régionaux, conjointement aux consultations sur l'élection des membres du bureau des autres organes relevant de la Convention ou du Protocole de Kyoto. Au besoin, de nouvelles consultations se tiendront durant la session. Les membres actuels du Bureau du Groupe de travail spécial resteront en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

9. *Mesures à prendre*: Une fois les consultations terminées, le Groupe de travail spécial sera invité à élire son président, son vice-président et son rapporteur pour le prochain mandat d'un an.

### **3. Nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et durée de ces engagements**

10. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial a réaffirmé qu'il agirait avec diligence pour parvenir à un accord sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et leur durée, s'est félicité de la volonté des Parties de s'y employer et les a invitées à lui présenter dès qu'elles le pourraient des informations et leurs vues sur les résultats de leurs travaux visant à déterminer leurs engagements, notamment leurs nouveaux engagements chiffrés de limitation ou de réduction des émissions.

11. Le Groupe de travail spécial a prié le secrétariat, agissant en concertation avec le Président et compte tenu des vues exprimées par les Parties, d'organiser un atelier de session permettant de présenter et d'échanger des informations pertinentes. Dans le cadre du programme de cet atelier, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) présentera ses travaux intéressant le Groupe de travail spécial et les Parties présenteront leurs travaux sur un ensemble de questions évoquées dans les conclusions du Groupe de travail spécial à sa première session<sup>4</sup> sur les moyens de déterminer de nouveaux engagements en matière de limitation ou de réduction des émissions. Les questions traitées par le Groupe de travail spécial appellent des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques complémentaires sur:

a) Les travaux des Parties visées à l'annexe I sur la base scientifique permettant de déterminer leurs nouveaux engagements, notamment sur des scénarios de stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et les incidences de ces scénarios;

b) Les tendances des émissions des Parties visées à l'annexe I, le pouvoir d'atténuation des politiques et technologies appliquées dans différentes situations nationales, y compris l'expérience acquise jusque-là, et les coûts et avantages des réductions des émissions.

Les Parties ont été invitées à communiquer au secrétariat, avant le 1<sup>er</sup> septembre 2006, des informations sur les questions qu'elles souhaiteraient présenter à l'atelier.

---

<sup>4</sup> FCCC/KP/AWG/2006/2, par. 24.

12. L'atelier se tiendra pendant la session. À l'invitation du Président du Groupe de travail spécial, le Vice-Président, M. Luiz Figueiredo Machado, présidera l'atelier et fera rapport au Groupe de travail spécial au titre du point 3 de l'ordre du jour sur les délibérations et les principaux points ou conclusions qui en découleront. Le Président du Groupe de travail spécial a également invité le Président du GIEC à faire un exposé devant l'atelier.

13. *Mesures à prendre*: Compte tenu des contributions à l'atelier de session et des délibérations des participants, le Groupe de travail spécial envisagera les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I et la durée de ces engagements.

<i>FCCC/KP/AWG/2006/MISC.2</i>	<i>Topics for the in-session workshop. Submissions from Parties</i>
<i>FCCC/KP/AWG/2006/2</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2006</i>

#### **4. Plan de travail et calendrier des sessions futures**

14. *Rappel*: À sa première session, le Groupe de travail spécial a étudié la planification de ses travaux et a décidé de tenir deux sessions en 2007. Il est convenu de mettre au point son plan de travail et le calendrier de ses sessions à sa deuxième session.

15. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial mettra au point son plan de travail et son calendrier.

<i>FCCC/KP/AWG/2006/2</i>	<i>Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2006</i>
---------------------------	---

#### **5. Questions diverses**

16. Toute autre question soulevée pendant la session sera examinée au titre de ce point.

#### **6. Rapport de la session**

17. *Rappel*: Un projet de rapport sur les travaux de la session sera établi et soumis au Groupe de travail spécial pour adoption à la fin de la session.

18. *Mesures à prendre*: Le Groupe de travail spécial sera invité à adopter le projet de rapport et à autoriser le Rapporteur à le parachever après la session, sous la direction du Président et avec le concours du secrétariat.

Annexe

**Documents dont le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements  
des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto  
est saisi à sa deuxième session**

**Documents établis pour la session**

FCCC/KP/AWG/2006/3	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/KP/AWG/2006/MISC.2	Topics for the in-session workshop. Submissions from Parties

**Autres documents**

FCCC/KP/AWG/2006/2	Rapport du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto sur les travaux de sa première session, tenue à Bonn du 17 au 25 mai 2006
--------------------	---

-----